

Lecture / La prévoyance professionnelle suisse depuis ses origines

La prévoyance professionnelle suisse depuis ses origines

de Meinrad Pittet et Claude Chuard, Editions Slatkine, Genève, 496 pages



Si les écrits et publications à caractère historique sur la sécurité sociale suisse en général et l'assurance fédérale AVS/AI en particulier sont nombreux et variés, il en va autrement de la prévoyance professionnelle qui a suscité jusqu'à maintenant un peu moins d'intérêt bien que l'historiographie de la protection sociale en Suisse ait motivé, depuis une dizaine d'années, des recherches importantes.

En voulant transmettre au grand public les connaissances historiques qu'ils ont acquises tout au long de leur activité professionnelle exercée essentiellement au service du 2^e pilier, les auteurs du présent ouvrage ont donc voulu d'abord combler une lacune évidente d'informations et de connaissances sur une composante essentielle de la protection sociale suisse, à savoir la prévoyance professionnelle.

Si le présent ouvrage, organisé par chapitres et par thèmes, respecte une certaine chronologie des événements, il n'a pas la prétention d'être un livre d'histoire. Il y a trois raisons à cela : d'abord la démarche des auteurs est basée plus sur des connaissances empiriques acquises tout au long de leur activité professionnelle que sur une recherche historique menée selon les règles de l'art ; ensuite, la formation scientifique des auteurs les a incités parfois à recourir à des formules mathématiques pour mieux expliciter leur pensée ; et enfin les auteurs critiquent certaines orientations qui ont été prises par le passé, voire présentent les solutions qui auraient dû, selon eux, être retenues. Ils donnent aussi, au chiffre 2 du chapitre XIII, la vision future qu'ils ont du 2^e pilier par opposition à celle qui a été présentée par le Conseil fédéral dans son rapport sur l'avenir du 2^e pilier qui a été mis en consultation en décembre 2011.

Pour les auteurs, la prévoyance professionnelle ne saurait se concevoir sans solidarité?. Faire disparaître la solidarité? du 2^e pilier, c'est lui ôter ses racines assurantielles et le confiner dans la finance.

[Editions Slatkine](#)